

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains, le 2 mars 2018

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-061-004 du 2 mars 2018 une enquête publique environnementale relative au projet de déviation de l'antenne de transport de gaz naturel de Manosque à Upaix a été prescrite pour une durée de 40 jours soit, du lundi 9 avril au vendredi 18 mai 2018 inclus sur le territoire des communes de Valensole, Gréoux-les-Bains et Villeneuve.

Cette demande d'enquête publique sollicitée par GRTgaz regroupe :

- l'autorisation de construction et d'exploitation,
- la déclaration d'utilité publique en vue de l'institution des servitudes sur la commune de Valensole.

Le projet de déviation de la canalisation DN150 Manosque-Upaix à Valensole vise à supprimer la traversée sous fluviale de la Durance. Il consiste en la pose d'une canalisation d'un diamètre 168,3 mm (DN150), sur une longueur d'environ 8,3 km et en la création d'un poste de sectionnement coupure prédétente sur la commune de Valensole.

Un dossier complet comprenant notamment une étude d'impact (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, onglet [publications/enquêtes publiques/communes concernées](#)) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Valensole, Gréoux-les-Bains et Villeneuve afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des mairies concernées (sauf les jours fériés),
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Valensole (siège de l'enquête) ou encore, à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les jours et heures d'ouverture au public des mairies sont les suivants :

Communes	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Valensole	Du lundi au jeudi vendredi	8h à 12h et 15h à 17h 8h à 12h et 15h à 16h30
Gréoux-les-Bains	Du lundi au jeudi vendredi	8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h

Villeneuve	Du lundi au vendredi	9h à 12h et 13h30 à 17h30
-------------------	----------------------	---------------------------

Par ailleurs, un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

L'autorité responsable du projet est la société GRTgaz, direction de l'ingénierie, 107 boulevard Vivier Merle-69438 LYON Cedex 3, représentée par son chef de projet Marilyn BENET tél : 04.42.60.87.65 et son assistante de projet Corinne AVRIL auprès de qui des informations complémentaires peuvent être demandées (corinne.avril@grtgaz.com tél : 04.78.14.69.38)

Monsieur Jérôme NICOLAS, ingénieur en environnement, a été désigné par le tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra en personne, les observations du public :

Mairies	Dates et heures de permanences
Valensole (siège)	Le lundi 9 avril 2018 de 9h à 12h le vendredi 18 mai 2018 de 15h à 16h30
Gréoux-les-Bains	Le mardi 17 avril 2018 de 13h30 à 16h
Villeneuve	Le mercredi 25 avril 2018 de 9h à 12h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies de Valensole, Gréoux-les-Bains et Villeneuve ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de la procédure, sous réserve des résultats de l'enquête et après avis du CODERST, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence se prononcera, par arrêtés, sur les demandes d'autorisation d'exploitation et de déclaration d'utilité publique avec l'institution de servitudes.